



Mairie

## CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**Compte-rendu sommaire de la séance du 28 septembre 2017**

### Le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver la modification de l'article 1 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or portant sur la détermination de l'adresse du siège social à l'Aéroport Montpellier Méditerranée 34137 Manguio-Carnon.
2. De prendre acte des informations contenues dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement 2016 de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.
3. D'approuver le rapport annuel 2016 de la Société d'Economie Mixte Hérault Aménagement.
4. D'approuver le rapport annuel 2016 de la Société Publique Locale L'Or Aménagement.
5. D'approuver la suppression de postes au tableau de l'effectif afin de le mettre en conformité avec les besoins des services et l'état actualisé de la situation des personnels.
6. De fixer à 100% le ratio pour l'avancement au 2<sup>ème</sup> grade du cadre d'emplois des Bibliothécaires Territoriaux.
7. D'approuver le versement d'un complément de subvention d'un montant de 3 000 € à l'Amicale du personnel communal de La Grande Motte pour l'année 2017.
8. D'attribuer une subvention d'un montant de 7 168 euros au Collège Philippe LAMOUR de La Grande Motte pour l'enseignement de la Voile aux élèves de 6<sup>ème</sup> au titre de l'année scolaire 2017-2018.
9. D'approuver la modification du règlement intérieur de la Bibliothèque-ludothèque municipale.
10. De prendre acte des informations contenues dans le rapport fourni par la SARL MONTPELLIER DEPANNAGE sur l'exécution de la délégation de service public de la fourrière municipale pour l'exercice 2016.

11. De prendre acte des informations contenues dans le rapport fourni par la SARL ROUX SF sur l'exécution de la délégation de service public de la station d'avitaillement du Port pour l'exercice 2016.
12. D'approuver le versement d'une participation d'un montant de 10 000 euros au Yacht Club de La Grande Motte pour l'organisation du Championnat du Monde NACRA 17.
13. D'approuver le versement d'une participation d'un montant de 5 000 euros au Centre Hippique de La Grande Motte pour l'organisation du concours hippique national « Jumping des Pyramides ».
14. D'approuver la convention à passer avec le Club de Triathlon de La Grande Motte pour l'organisation du Triathlon de La Grande Motte édition 2017,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
  - d'approuver le versement d'une participation d'un montant de 2 400 euros au Club de Triathlon de La Grande Motte pour l'organisation de cet évènement.
15. D'octroyer une subvention de 3 000 euros au Bridge Club de La Grande Motte pour l'organisation de l'édition 2017 du Festival International de Bridge
16. D'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat passée avec le Yacht Club de La Grande Motte soumise au Conseil Municipal du 29 juin 2017,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
17. D'approuver le principe de la vente de l'allée des pins et de la voie piétonne, d'une superficie d'environ 4 150 m<sup>2</sup> dans le secteur des campings,
  - d'approuver le protocole d'accord entre la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, la Fédération des Caisses d'Allocations Familiales du Languedoc-Roussillon et la Commune de La Grande Motte, préalable à la mise en vente du Camping des Cigales, du Camping de l'Or, de la base de loisirs ainsi que de la voirie desservant ces terrains, afin qu'ils soient exploités par un professionnel de l'hôtellerie de plein air.
  - d'approuver le Cahier des Charges sur la base duquel sera sélectionné le futur opérateur acquéreur,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet avant proposition finale au Conseil Municipal.
18. D'accorder l'indemnité de Conseil à M. Didier SOUVERVILLE, Trésorier Principal à la Trésorerie de Mauguio, pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.
19. D'approuver le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal de la Ville.
20. D'approuver le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe des Equipements Sportifs et Parkings Payants.
21. D'approuver le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe du Palais des Congrès.

22. D'approuver le Budget Supplémentaire 2017 du Budget du Port de plaisance.

*Vu pour être affiché le 5 octobre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Fait à La Grande Motte, le 2 octobre 2017.*

*Le Maire,  
Président de l'Agglomération  
du Pays de l'Or,*

*Stéphan ROSSIGNOL*

